

Conditions particulières Hébergement Web / Noms de domaine / Certificats SSL / Microsoft 365

1. Définitions

Outre les termes définis ailleurs dans le Contrat (par exemple dans les Conditions Générales), les mots et expressions ci-dessous ont la signification suivante dans le Contrat, sauf si le contexte exige une autre interprétation :

Conditions Générales	Les Conditions Générales Telenet Business applicables aux produits et services Online Essentials, Hébergement Web, Noms de domaine, Certificats SSL et M365. La dernière version des Conditions Générales est toujours publiée sur www.telenet.be .
Conditions Particulières	Les présentes conditions particulières Hébergement web / Noms de domaine / Certificats SSL / Microsoft 365.
Contenu du Site Web	Tout matériel ou contenu (y compris les documents, modèles, photographies, images, vidéos, animations, textes, slogans, illustrations, sons, enregistrements vocaux et liens vers des sites internet de tierces parties) que le Client et/ou les utilisateurs du Site Web enregistrent sur le Site Web.
Crédits de service	Crédits payés à l'avance par le Client, qui peuvent être utilisés par le Client pour payer les Interventions.
Demande de Modification	Une demande du Client de mise en œuvre d'une modification.
Demande d'Information	Une demande d'information du Client concernant la configuration et/ou l'utilisation d'un Service.
Échange (Trade)	Le transfert de propriété d'un nom de domaine d'une tierce partie au Client.
Enregistrement dans le journal d'exploitation	L'enregistrement du moment où un ticket de support est créé.
Heures de travail	De 08 h 00 à 18 h 00 CET les jours ouvrables.
Incident	Un événement qui ne fait pas partie du fonctionnement standard d'un Service et qui cause ou peut causer une interruption ou une réduction de la qualité du Service.
Intervention	Une prestation de support technique ou opérationnel fournie par Telenet en relation avec un Service.
Intervention Typique	Une intervention qui est expressément mentionnée à l'annexe 1 des présentes Conditions Particulières.

Modification	La modification de la configuration actuelle ou prédéfinie d'un Service. Exemples de modifications : <ul style="list-style-type: none"> - Installation de correctifs, de hotfix ou de mises à jour ; - Restauration à partir d'une sauvegarde ; - Adaptations de configurations matérielles ou logicielles ; - Adaptations de la gestion de l'utilisation (dossier actif).
Plate-forme d'hébergement web	La plate-forme partagée en ligne à laquelle le Client a accès dans le cadre du Service « Hébergement web partagé » pour gérer le Service.
Portail de Gestion	Le portail de configuration en ligne auquel le Client a accès dans le cadre d'un Service pour gérer le Service.
Portail en ligne de Microsoft	Le centre de gestion de Microsoft sur lequel le Client peut gérer l'utilisation des Produits M365 commandés. Le Portail en ligne de Microsoft est, le cas échéant, accessible via le Portail de gestion.
Produit M365	Les logiciels, les services en ligne hébergés et d'éventuels autres services internet de Microsoft dans le cadre de Microsoft 365, que le Client peut commander via Telenet.
Réponse	Le début du diagnostic qui consiste en une première réponse de Telenet au Client suite à un Incident, une Demande de Modification ou une Demande d'Information.
Site Web	Le site web du Client qui est hébergé sur les serveurs de Telenet dans le cadre du Service « Hébergement web partagé ».
Spécifications	Les Spécifications du Service, que le Client peut consulter sur www.telenet.be .
Temps de Réponse	Le temps mesuré entre l'Enregistrement dans le journal d'exploitation et la Réponse.
Transfert	Le transfert des services relatifs à un nom de domaine d'un autre Bureau d'enregistrement à Telenet. Le propriétaire du nom de domaine ne change pas.

2. Le Contrat

- 2.1. Les documents suivants font partie du Contrat entre Telenet et le Client :
- (i) la Commande (à condition qu'elle ait été acceptée par Telenet) ;
 - (ii) les Spécifications ;
 - (iii) les Conditions Particulières ;
 - (iv) les Conditions Générales.

3. Hébergement web

3.1. Hébergement web partagé

3.1.1. Dans le cadre du Service « Hébergement web partagé », Telenet est responsable de l'hébergement du Site Web sur les serveurs de Telenet. À cette fin, Telenet met la Plate-forme d'hébergement web à la disposition du Client. L'utilisation de la Plate-forme d'hébergement web est soumise, non seulement à l'application du Contrat, mais aussi aux conditions applicables de la Plate-forme d'hébergement web elle-même. Le Client doit accepter ces conditions avant de pouvoir utiliser la Plate-forme d'hébergement web. Telenet ne sera pas responsable des éventuelles modifications apportées à ces conditions et le Client est seul responsable de leur respect. En outre, le Client se conformera à toutes les instructions de Telenet en rapport avec l'utilisation de la Plate-forme d'hébergement web.

3.1.2. Le Client est toujours seul responsable (i) de la création et de la maintenance du Site Web ; (ii) de la prise des mesures nécessaires pour assurer la sécurité du Contenu du Site Web ; et (iii) de la prise des mesures nécessaires pour prévenir la perte du Contenu du Site Web.

3.1.3. Le Client est responsable du Contenu du Site Web et garantit qu'il est véridique, non mensonger, non trompeur, non immoral, non blessant, non obscène, non contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs et non illégal, qu'il ne contient pas de plagiat et qu'il ne diffame, ne discrédite ou ne porte préjudice à personne.

3.1.4. Le Client doit respecter les limites d'espace d'hébergement et de trafic de données telles que mentionnées dans les Spécifications et/ou la Commande. Le Client ne peut pas, par son utilisation de l'espace d'hébergement, compromettre la stabilité et/ou la sécurité des serveurs, du réseau et/ou de la Plate-forme d'hébergement web.

3.1.5. Telenet conserve des copies de sauvegarde du Site Web pendant au moins 14 jours, mais la fréquence et la durée de conservation de ces sauvegardes dépendent de la Plate-forme d'hébergement web concernée. Il incombe au Client d'effectuer des sauvegardes s'il a besoin de davantage de sauvegardes ou s'il souhaite que les sauvegardes soient conservées pendant une période plus longue. À la demande du Client, Telenet restaurera des sauvegardes du Site Web moyennant le paiement par le Client des Crédits de service prévus à cet effet à l'Annexe 1.

3.2. Hébergement web CMS (géré) (facultatif)

3.2.1. Dans le cadre du Service « Hébergement web CMS », Telenet propose au Client un système de gestion de contenu (Content Management System ou 'CMS') préinstallé et configuré. L'utilisation du CMS est soumise, non seulement à l'application du Contrat, mais aussi aux conditions applicables du CMS lui-même. Le Client doit accepter ces conditions avant de pouvoir utiliser le CMS. Telenet ne sera pas responsable des éventuelles modifications apportées à ces conditions et seul le Client est responsable de leur respect.

3.2.2. Si le Client opte pour le Service « Hébergement web CMS géré », Telenet est également responsable de la mise à jour et de la correction régulière du CMS. Après chaque mise à jour ou correction effectuée par Telenet, le Client est tenu

de vérifier toutes les fonctionnalités du Site Web et de signaler immédiatement d'éventuels problèmes à Telenet.

3.2.3. Le Service « Hébergement web CMS (géré) » est facultatif et ne peut être acheté que si et aussi longtemps que le Client achète également le Service « Hébergement web partagé ».

3.3. Mise en cache (facultative)

3.3.1. L'activation du Service de « Mise en cache » signifie que les composants standard du Site Web sont déjà chargés à l'avance et sont donc disponibles plus rapidement. À cet égard, Telenet fait tous les efforts raisonnables pour afficher le Site Web plus rapidement pour les utilisateurs de celui-ci.

3.3.2. Le Service de « Mise en cache » est facultatif et ne peut être acheté que si et aussi longtemps que le Client achète également le Service « Hébergement web partagé ».

3.4. Durée, renouvellement et résiliation

3.4.1. En dérogation à l'article 9.1.3. des Conditions Générales, le Contrat est conclu pour des périodes fixes successives d'un an. Telenet se réserve le droit de subordonner le renouvellement au paiement préalable par le Client des frais dus pour la nouvelle période.

3.5. Si le Client résilie le Contrat, il est personnellement responsable (i) du transfert du Site Web vers un autre hébergeur ; et/ou (ii) de la migration ou de la copie de l'entièreté du Contenu du Site Web (le cas échéant) avant la date de fin du Contrat. Telenet ne sera pas responsable de la perte d'un quelconque Contenu sur le Site Web.

4. Noms de domaine

4.1. Informations générales

4.1.1. Dans le cadre du Service « Noms de domaine », Telenet, en tant qu'agent d'enregistrement de domaines (« Bureau d'enregistrement »), est responsable de l'enregistrement (pour les nouveaux noms de domaine) ou du transfert (par le biais d'un Transfert ou Échange) (pour les noms de domaine existants) d'un ou de plusieurs noms de domaine du Client, ainsi que de leur gestion.

4.1.2. La demande, l'enregistrement, le transfert (Transfert ou Échange), l'utilisation, le renouvellement et les contestations concernant les noms de domaine sont toujours soumis aux conditions générales applicables (y compris toutes les conditions d'attribution qu'elles contiennent) imposées par le service d'enregistrement de noms de domaine concerné (le « Registre »). Le Client reconnaît que Telenet a attiré l'attention sur l'application de ces conditions générales et sur le fait que ces conditions générales peuvent être modifiées pendant la durée du Contrat. À sa première demande, le Client peut obtenir de Telenet un exemplaire de ces conditions générales ou un lien vers celles-ci.

4.2. Enregistrement, Transfert et Échange de noms de domaine

4.2.1. Telenet fait tous les efforts raisonnables pour procéder à l'enregistrement ou au transfert (Transfert ou Échange) du nom de domaine à la demande du Client. Étant donné que le Registre compétent décide de l'enregistrement ou du transfert du nom de domaine, le Client comprend que Telenet ne peut donner aucune garantie quant au succès d'un enregistrement, d'un Transfert ou d'un Échange que le Client demande. Le Client reconnaît également que l'enregistrement, le Transfert ou l'Échange du nom de domaine dépend de l'exactitude et de l'exhaustivité des données fournies par le Client à Telenet et que Telenet peut partager ces données avec le Registre concerné. Un Registre peut, conformément aux dispositions légales ou pratiques applicables, demander des informations supplémentaires (telles que la preuve de l'enregistrement d'une marque déposée). Le Client est tenu de fournir ces informations à Telenet à la première demande.

- 4.2.2. Le Client reconnaît que l'attribution d'un Échange dépend de l'obtention des informations requises de la part de l'ancien propriétaire du nom de domaine.
- 4.2.3. Le Client est conscient qu'en cas de Transfert, il peut être tenu de respecter certaines obligations (contractuelles) (par exemple, le paiement d'une indemnité de résiliation) envers l'ancien Bureau d'enregistrement. Le respect de ces obligations relève exclusivement de la responsabilité du Client et non de Telenet.
- 4.2.4. Le Client reconnaît que Telenet ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de toute perte d'enregistrement et d'utilisation du nom de domaine. Le Client reconnaît également que, même s'il est enregistré ou transféré, l'attribution et l'utilisation du nom de domaine peuvent être contestées par des tiers.
- 4.3. Gestion des noms de domaine
- 4.3.1. Suite à l'enregistrement, au Transfert ou à l'Échange du nom de domaine, le Client a le droit d'utiliser les serveurs de noms de domaine primaires et secondaires de Telenet pour ce nom de domaine. Pour chaque nom de domaine enregistré ou transféré par Telenet, le Client peut créer, adapter et gérer des sous-domaines et des enregistrements (A, CNAME, MX, etc.) via le Portail de Gestion.
- 4.3.2. À la demande du Client, Telenet peut également accorder l'utilisation de ses serveurs de noms de domaine pour des noms de domaine qui n'ont pas été enregistrés ou transférés par Telenet.
- 4.4. Durée, renouvellement et résiliation
- 4.4.1. En dérogation à l'article 9.1.3. des Conditions Générales, le Contrat est conclu pour des périodes identiques successives d'au moins un an, comme stipulé dans la Commande. Telenet se réserve le droit de subordonner le renouvellement au paiement préalable par le Client des frais dus pour la nouvelle période.
- 4.4.2. Telenet fera tous les efforts raisonnables pour faire renouveler le nom de domaine si le Client en fait la demande. Le Client reconnaît que Telenet ne peut pas garantir ce renouvellement. Si le Client indique qu'il ne souhaite pas renouveler le nom de domaine, il reconnaît que Telenet a le droit d'enregistrer ou de renouveler le nom de domaine pour elle-même ou pour des tiers.
- 4.4.3. Si le Client résilie le Contrat, il est le cas échéant lui-même responsable du transfert de son ou ses noms de domaine vers un autre Bureau d'enregistrement.

5. Certificats SSL

5.1. Informations générales

- 5.1.1. Le Client peut demander à Telenet de demander l'émission de certificats SSL pour le Client auprès d'une autorité de certification. Telenet fait tous les efforts raisonnables pour exécuter la demande. Le Client accepte que la demande et l'octroi de certificats SSL soient soumis aux conditions et procédures de certification applicables de l'autorité de certification. Étant donné que l'autorité de certification compétente décide de l'attribution et de la délivrance du certificat SSL, le Client comprend que Telenet ne peut pas garantir le succès de la demande. Le Client est responsable de la transmission correcte et en temps voulu des informations (telles que la preuve d'une dénomination commerciale) qui sont demandées par Telenet et/ou l'autorité de certification.

Telenet n'est pas responsable d'un quelconque dommage que le Client subirait suite à une révocation de certificats

SSL par l'autorité de certification, y compris une révocation due à un manque de fiabilité du certificat SSL de l'avis même de l'autorité de certification. En cas de révocation d'un certificat SSL qui n'est pas imputable à une faute de la part du Client, Telenet fera tous les efforts raisonnables pour remplacer le certificat SSL révoqué par un certificat SSL équivalent.

- 5.1.2. Une fois qu'un certificat SSL est attribué et délivré au Client, ce dernier est responsable de l'installation du certificat SSL sur le serveur et de son intégration dans le Portail de Gestion. Le Client a la possibilité de consulter Telenet pour une telle installation ou intégration dans le cadre d'une Intervention.

5.2. Durée, renouvellement et résiliation

- 5.2.1. En dérogation à l'article 9.1.3. des Conditions Générales, le Contrat est conclu pour la durée de validité du certificat SSL, soit une période d'un an à compter de l'émission du certificat SSL concerné.

- 5.2.2. Telenet informera le Client à l'avance de l'expiration de la durée du Contrat. À la demande du Client, Telenet introduira une nouvelle demande de délivrance d'un certificat SSL conformément à l'article 5.1. des présentes Conditions Particulières.

6. Microsoft 365

6.1. Informations générales

- 6.1.1. Dans le cadre du Service « Microsoft 365 », le Client peut commander des licences pour les Produits M365 via Telenet. Les licences pour les Produits M365 sont proposées sous forme de packs. L'aperçu le plus récent des packs proposés, ainsi que leurs Spécifications, peuvent toujours être consultés sur le site web de Telenet.

- 6.1.2. Le Service est uniquement disponible pour les Clients établis dans l'Union européenne. Le Client reconnaît également que le nombre d'Utilisateurs Finaux par Produit M365 ou par pack peut être limité conformément aux Spécifications.

- 6.1.3. Sauf accord contraire conformément à l'article 6.1.4. des présentes Conditions Particulières, le Client est responsable :

- (i) de l'attribution des licences pour les Produits M365 aux Utilisateurs Finaux individuels via le Portail en ligne de Microsoft. En tout état de cause, le Client est redevable du prix du Service même si les licences ne sont pas attribuées à des Utilisateurs Finaux ;
- (ii) de l'installation et de la configuration des Produits M365 sur son ordinateur et/ou celui des Utilisateurs Finaux.

- 6.1.4. Lorsqu'il commande le Service « Microsoft 365 », le Client a la possibilité de commander certains services d'intégration facultatifs. L'étendue et les modalités exactes (par exemple, les actions concrètes qui seront exécutées par Telenet, le calendrier, le prix, etc.) sont convenues avec le Client au moment de la Commande. Sauf convention expresse contraire, ces services d'intégration ne couvrent pas les licences qui pourraient être commandées en supplément par le Client après le début du Contrat.

- 6.1.5. Pendant le déroulement du Contrat, le Client peut à tout moment commander des licences supplémentaires et les annuler via le Portail de Gestion.

- 6.1.6. Le Client reconnaît que le prix que Telenet propose au Client pour la fourniture du Service dépend des prix imposés à Telenet par Microsoft. Le Client convient que l'augmentation éventuelle des prix par Microsoft est une raison valable pour Telenet de répercuter une telle augmentation, conformément à l'article 16.1. des Conditions Générales, sur le prix dont le Client est redevable pour le Service.

6.2. Utilisation des Produits M365

6.2.1. Le Client reconnaît que Telenet agit en tant que revendeur des licences sur les Produits M365 et que l'utilisation de ceux-ci est soumise aux dispositions du Microsoft Customer Agreement (y compris toutes les conditions (d'utilisation) applicables (telles que les exigences minimales concernant le matériel et les logiciels et la politique d'utilisation acceptable), les droits (d'utilisation), les garanties, les limitations, les niveaux de service et les conditions relatives à un éventuel traitement de données personnelles par Microsoft). Le Client reconnaît avoir pris connaissance du Microsoft Customer Agreement et en accepter les termes. Le Client est chargé de veiller à ce que les Utilisateurs Finaux s'y conforment. Telenet peut toujours invoquer les dispositions du Microsoft Customer Agreement à l'égard du Client.

6.2.2. Le Client reconnaît en outre que Microsoft peut modifier à tout moment les Produits M365 et les conditions du Microsoft Customer Agreement, qu'elle peut publier de nouvelles versions des Produits M365 ou qu'elle peut ajouter, supprimer ou modifier des fonctionnalités de ceux-ci. Le Client reconnaît que Telenet n'est pas responsable de cette situation et que le Microsoft Customer Agreement modifié peut être soumis au Client pour acceptation. En outre, le Client reconnaît que l'utilisation des Produits M365 peut être soumise à des conditions (d'utilisation) supplémentaires de Microsoft que le Client et/ou l'Utilisateur Final doivent accepter afin de pouvoir utiliser le Produit M365.

6.3. Durée et fin

6.3.1. Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée.

6.3.2. En dérogation à l'article 9.2. des Conditions Générales, le Client peut à tout moment résilier le Contrat, et même immédiatement, en le notifiant à Telenet par e-mail (cloudadmin@telenetgroup.be) ou par téléphone (09/326.90.92).

6.3.3. Le Contrat sera également automatiquement résilié (i) si le client ne dispose plus de licences actives pour les Produits M365 ; et (ii) si Telenet, pour quelque raison que ce soit, n'agit plus en tant que revendeur de Microsoft. Telenet ne peut être tenue pour responsable d'un éventuel dommage résultant d'une telle résiliation du Contrat.

7. **Support**

7.1. Dans le cadre de chaque Service, le Client peut demander une Intervention de Telenet en cas (i) d'Incident ; (ii) de Demande de Modification ; ou (iii) de Demande d'Information. Le Client peut demander une Intervention en prenant contact avec le Service d'assistance technique.

7.2. Telenet crée un ticket de support pour chaque demande d'Intervention. Lors de la demande, le Client sélectionne le motif de l'Intervention et indique également un niveau de priorité conformément au tableau suivant :

Niveau de priorité	Description
Standard	Faible impact sur les activités commerciales du Client
Express	Impact moyen à élevé sur les activités commerciales du Client

Le niveau de priorité et le motif de l'Intervention sont mentionnés sur le ticket de support. Telenet peut modifier le niveau de priorité et le motif de l'Intervention à tout moment et à sa seule discrétion. Le Client peut suivre le statut du ticket de support et y ajouter des remarques via le Portail de Gestion. Le Client doit toujours mentionner le numéro du ticket de support comme référence dans toute correspondance avec Telenet en rapport avec l'Intervention.

7.3. Le Client accepte qu'en vue d'effectuer une Intervention, Telenet puisse avoir besoin d'accéder à toutes les configurations requises du Client sur le Portail de Gestion. Le Client s'engage à fournir à Telenet les informations nécessaires liées à ces droits d'accès à la première demande de Telenet.

7.4. Pour l'exécution des Interventions Typiques par Telenet, le Client se verra facturer les Crédits de service comme indiqué à l'Annexe 1. Pour les Interventions qui ne peuvent pas être considérées comme des Interventions Typiques, Telenet et le Client conviennent de commun accord du nombre de Crédits de service qui seront facturés au Client. Telenet se réserve le droit de n'exécuter une Intervention demandée qu'à condition que le Client achète au préalable les Crédits de service nécessaires.

7.5. Si le Client demande des conseils dans le cadre d'une Demande d'Information et si Telenet fournit de tels conseils, Telenet fournira ces conseils au mieux de ses capacités. Le Client comprend que les conseils peuvent dépendre de l'exhaustivité et de l'exactitude des informations que le Client fournit à Telenet. Telenet n'est pas responsable si les actions entreprises par le Client en réponse à ces conseils ne produisent pas le résultat souhaité par le Client.

7.6. En fonction du niveau de priorité attribué au ticket de support, Telenet fait tous les efforts raisonnables pour respecter les Temps de Réponse suivants pour les Interventions Typiques :

Incidents	Temps de Réponse
<i>Standard</i>	1 Jour Ouvrable
<i>Express</i>	4 Heures de travail
Demandes d'information	Temps de Réponse
<i>Standard</i>	2 Jours Ouvrables
<i>Express</i>	1 Jour Ouvrable
Demandes de modification	Temps de Réponse
<i>Standard</i>	2 Jours Ouvrables
<i>Express</i>	1 Jour Ouvrable

8. **Responsabilité**

8.1. Le Client indemnisera et garantira Telenet, ses Sociétés Liées et leurs dirigeants, employés, agents, partenaires, fournisseurs et sous-traitants respectifs de tout Dommage et toute Demande résultant d'une violation des droits de tiers (en particulier des violations des Droits de Propriété Intellectuelle et des droits prévus par la Législation sur la Protection des données personnelles de tiers en rapport avec le Contenu du Site Web).

Annexe 1 – Interventions typiques

Hébergement web partagé	Standard	Express
Demande d'Information	Gratuit	Gratuit
Site web non accessible	Gratuit	Gratuit
Configuration d'un deuxième compte FTP	Gratuit	Gratuit
Modification de l'accès anonyme aux dossiers	Gratuit	Gratuit
Questions de codage ¹	2 Crédits de service / 15 minutes	2 Crédits de service / 15 minutes
Enquête sur un Site web piraté ¹	2 Crédits de service / 15 minutes	2 Crédits de service / 15 minutes
Migrations internes de Site web	2 Crédits de service / 15 minutes	3 Crédits de service / 15 minutes
Migrations externes de Site web ¹	Sur demande	Sur demande
Restauration de fichiers à partir d'une sauvegarde ¹	4 Crédits de service / 15 minutes	5 Crédits de service / 15 minutes
Assistance à la clientèle via un accès externe	2 Crédits de service / 15 minutes	3 Crédits de service / 15 minutes
Plesk - Utilisation de l'écran de configuration	Gratuit	Gratuit
Plesk - Support pour l'OS sous-jacent	2 Crédits de service / 15 minutes	3 Crédits de service / 15 minutes
Plesk - Migration vers un autre serveur avec Plesk ¹	2 Crédits de service / 15 minutes	3 Crédits de service / 15 minutes
Noms de domaine	Standard	Express
Demande d'Information	Gratuit	Gratuit
Enregistrement de nom de domaine	Gratuit	Gratuit
Mise à jour des enregistrements de noms de domaine	2 Crédits de service / Intervention	3 Crédits de service / Intervention
Microsoft 365	Standard	Express
Demande d'Information	Gratuit	Gratuit
Incident de Service (par exemple, l'impossibilité pour certains utilisateurs d'envoyer ou de recevoir des courriels ; l'impossibilité de gérer les licences sur les Produits M365 via le Portail de Gestion et/ou le Portail en ligne de Microsoft)	Gratuit	Gratuit
Après l'intégration initiale : des configurations supplémentaires de courrier électronique client ; un transfert supplémentaire d'une autre configuration de courrier électronique vers M365 ; des configurations supplémentaires sur le Portail en ligne de Microsoft	2 Crédits de service / 15 minutes	3 Crédits de service / 15 minutes
Configurations d'autres services et conventions d'intégration externes pour les logiciels Microsoft 365 (par exemple, Word, OneDrive, etc.)	2 Crédits de service / 15 minutes	3 Crédits de service / 15 minutes
Migrations de courrier électronique ¹	Sur demande	Sur demande
Certificats SSL	Standard	Express
Demande d'information	Gratuit	Gratuit
Demande et création d'un certificat SSL	Gratuit	Gratuit
Intégration de certificat SSL dans la Plate-forme d'hébergement web	Gratuit	3 Crédits de service / 15 minutes
Intégration de certificat SSL sur le serveur Telenet Dynamic Cloud	2 Crédits de service / 15 minutes	3 Crédits de service / 15 minutes

¹ Les Temps de Réponse ne sont pas d'application